



VILLE DE VERSOIX
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 22 avril 2024 de 20h00 à 22h10
Lieu : Maison du Charron - Versoix

TITRE	NOM	PRESENT	ABSENT EXCUSE	REPLACE PAR
Président	X. Henauer	x		
Vice-Président	R. Lima	x		
Secrétaire	E. Schmied	x		
Conseillers municipaux	D. Bourbala	x		
	A. Chaudieu	x		
	S. Conus	x		
	M. Croubalian	x		
	M. de Terwangne	x		
	J. Diaz	x		
	P. Dubath	x		
	T. Foster	x		
	J.-P. Kapp	x		
	J.-M. Leiser		x	
	J. Marquis	x		
	P. Marro		x	N. Forestier
	E. Matias Ramos	x		
	C. Miche	x		
	G. Pinto-Pereira	x		
	A. Riat	x		
	D. Ricci	x		
	A. Sauter Caillet	x		
	C. Schneckenburger	x		
	S. Sidler	x		
	E. Tamone	x		
	C. Tonoli		x	P. Schenker
	C. Varonier		x	
	B. Zeder	x		
Maire	C. Lambert		x	
Vice-Maire	J. Tchamkerten	x		
Conseillère administrative	O. Enhas	x		
Secrétaire générale adjointe	M.-L. Possa	x		
Rédaction PV	C.-A. Mareemootoo	x		

Ordre du jour :

1. Exhortation et introduction
2. Prestation de serment de M. Nils Forestier, membre suppléant
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 mars 2024
5. Communications du Bureau du Conseil municipal
6. Présentation des comptes 2023 de la Ville de Versoix
7. Délibérations
 - a. D 51 - PLQ n° 30064 « Ilet Jean-Querret » : Crédit de CHF 1'355'427.- destiné à l'acquisition des parcelles n° 4324, 4325, 4327 et 5353, des droits à bâtir de la parcelle 4224 et à l'acquisition de la parcelle 7489 après détachement de la parcelle 5352 et cession des droits à bâtir de la parcelle 2030 pour un montant de CHF 162'371.-.
8. Motions
9. Résolutions
10. Questions
 - a. Q5 Question écrite « Condamnation de la commune de Versoix »
11. Pétitions
12. Communications du Conseil administratif
13. Élection du Bureau du Conseil municipal 2024-2025
14. Communications des membres du Conseil municipal
15. Divers

1. EXHORTATION ET INTRODUCTION

Le Président ouvre la séance à 20h00 et prononce l'exhortation.

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Conseil administratif et du Conseil Municipal, à Mme la Secrétaire générale adjointe et à Mme la procès-verbaliste. Il salue la presse et le public.

M. Cédric Lambert, Maire, est excusé.

MM. Leiser, Marro, Tonoli et Varonier sont excusés.

MM. Pierre Schenker et Nils Forestier, siègent en qualité de Conseillers municipaux suppléants.

2. PRESTATION DE SERMENT DE M. NILS FORESTIER, MEMBRE SUPPLEANT

Le Conseil municipal prend acte du serment de M. Nils Forestier, membre suppléant, élu sur la liste socialiste qui, selon la formule prévue par la loi sur l'administration des communes, promet solennellement :

d'être fidèle à la République et canton de Genève;

d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de sa charge;

de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne lui permet pas de divulguer.

Applaudissements.

3. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

En l'absence de demande de modification, l'ordre du jour est approuvé.

4. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 MARS 2024

Les propositions de modifications ci-après sont énoncées :

- Page 24 – Intervention du public

M. Conus prend la parole :

« Le règlement du Conseil municipal est clair sur le point de la parole donnée au public : les paroles prononcées ne sont pas retranscrites dans le procès-verbal. Je pense qu'il est appréciable et respectueux que les sujets mentionnés lors de ces prises de parole y soient tout de même retranscrits. Cependant, je constate que dans le procès-verbal que nous devons approuver ne sont mentionnées que 3 prises de paroles sur 5. Je propose de corriger cela, afin d'éviter des tensions supplémentaires inutiles. Ceci d'autant plus que la question écrite de ce jour repose sur une des interventions manquantes. »

Le Président demande à M. Conus de lui indiquer quelles sont les interventions manquantes.

M. Conus indique qu'il s'agit d'une prise de parole du journaliste de TéléVersoix, ainsi que celle d'un habitant demandant le respect dû par le CA à leurs interlocuteurs dans le public.

Le Président intervient pour rappeler que la parole est donnée au public afin qu'il puisse poser des questions.

M. Conus s'oppose à cette déclaration, qui ne repose à ses yeux sur aucune règle ni mention.

Le Président précise que le règlement du Conseil municipal indique que les paroles prononcées par le public ne sont pas retranscrites dans le procès-verbal. Il prend note des propos de M. Conus et indique que le Bureau examinera de quelle manière les paroles du public pourront être retranscrites dans le procès-verbal qui sera adopté ce soir.

[Hors séance : le Bureau propose d'ajouter « un mécontentement d'être la cible du Conseil administratif et un mécontentement de ne pas avoir eu plus d'attention de la part du Conseil administratif lors des interventions du public.]

- Page 14, 3^e § :

« M. Lima prend la parole : « M. Ricci a exprimé son souhait que les discussions cessent. Mme Chaudieu a manifesté son désir de tourner la page. »

Mme Chaudieu indique ne pas avoir dit ceci.

Le Président en prend note et propose la suppression de cette phrase.

M. Lima intervient en disant qu'il ne se rappelle pas exactement ce qu'il a dit mais il se rappelle avoir cité plusieurs personnes.

Le Président signale qu'il s'agit des paroles de M. Lima et que l'on ne peut pas demander à changer les paroles d'une autre personne.

Mme Chaudieu indique que si M. Lima avait dit ceci, elle aurait réagi. Elle indique ne pas avoir entendu M. Lima dire ceci.

Le Président en prend note et indique que le Bureau procédera à une vérification des paroles de M. Lima avant un potentiel changement.

[*Hors séance : Après écoute de l'enregistrement de la séance, M. Lima a prononcé les paroles suivantes :*

« J'ai entendu M. Ricci dire « ça suffit ! ». J'ai entendu Mme Chaudieu faire référence à « tourner la page ». Je suis d'accord il faut tourner la page. Cependant, avant de tourner la page, il faut lire jusqu'au bout de la page. Ce que l'on demande c'est de clarifier la démarche, et de déterminer les responsabilités économiques qui ne sont pas assumées par le contribuable que nous sommes également. »]

- Page 24, 1^{er} § : 12.1. M. Kapp suggère d'ajouter la mention « Excepté cyclistes » sur le panneau d'interdiction de tourner à **droite gauche** après le pont de la route de Sauverny. »
- Page 6, 7^e §, modification : « Mme Sauter Caillet rebondit sur les propos de Mme Tchamkerten. ~~Elle confirme que la commission a commencé ses travaux sur ce projet en décembre 2023. Après un préavis de principe favorable en décembre, la commission a voté à l'unanimité cette demande de crédit en février 2024.~~ **Elle précise que lors de la commission BGPP du 12.02.2024, l'ordre du jour ne prévoyait pas de vote. Toutefois, la commission a jugé qu'après un 1^{er} vote à l'unanimité en date du 13.12.2023, elle avait eu tout le loisir d'étudier le projet et n'avait pas besoin d'une 3^{ème} séance pour discuter du même projet. Aussi, la commission a décidé à l'unanimité de procéder au vote lors de la séance du 12 février. Preuve, s'il en faut, que les commissaires arrivent à bien travailler ensemble. »**

Le Président prend note de ces demandes de modifications. Il suggère l'envoi des prises de parole à la procès-verbaliste en cas de prises de paroles assez longues.

La parole n'est plus demandée et le Président procède au vote, en précisant que mandat est donné au Bureau de trouver les phrases adéquates concernant les prises de parole du public.

Vote : *Sous réserve de la prise en compte des modifications demandées, le procès-verbal de la séance du 4 mars 2024 est accepté par 22 oui, aucun non et 2 abstentions d'usage, avec remerciements à son auteure (24 votants).*

5. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

5.1. Je vous annonce la démission de notre procès-verbaliste Madame Mareemootoo pour la fin de ce mois d'avril. Notre séance du 22 avril sera donc sa dernière, après 10 ans d'engagement auprès de la Mairie de Versoix. Je joins l'ensemble des conseillers municipaux à mes remerciements et vous souhaite, Mme Mareemootoo, tout le meilleur pour la suite de vos activités.

Applaudissements.

5.2. Sortie du Conseil municipal : les personnes qui n'ont pas encore transmis leur inscription peuvent le faire en fin de séance. La réservation définitive du nombre de convives sera envoyée demain matin. Les inscriptions ne seront plus possibles. Le nombre d'inscrits à ce jour est de 23. Une invitation à l'ensemble des chefs de service a été faite. Je vous annonce sans grande surprise que nous serons uniquement les membres du Conseil municipal et du Conseil administratif.

5.3. Invitation au Tournoi de football et de pétanque des élus 2024. Organisé par le FC Grand Conseil Genève, il aura lieu le dimanche 26 mai 2024 dès 8h00 au centre sportif des Cherpines. Je vous ferai suivre dans la semaine le mail avec le lien d'inscription. J'avoue personnellement être un peu plus pétanque que football ... avis aux amateurs !

6. PRESENTATION DES COMPTES 2023 DE LA VILLE DE VERSOIX

A l'aide d'une présentation sur grand écran, Mme Tchamkerten effectue une présentation des comptes 2023 de la Ville de Versoix.

Mme Tchamkerten prend la parole :

« J'ai le plaisir de vous présenter les comptes 2023 de la Ville de Versoix qui présentent un résultat assez exceptionnel tout comme l'année dernière, avec un excédent de revenus de 8'386'814.-. Les charges atteignent CHF 43'963'769.-, c'est-à-dire un écart de – 1'510'531.- par rapport au budget. Les revenus se montent à CHF 52'350'582.-, ce qui représente un écart positif de CHF 7'362'812.- par rapport au budget. Il est toujours intéressant de comparer les comptes 2023 aux comptes 2022.



Compte de résultats

	C 2022	BU 2023	C 2023	Ecart BU23/ C23 CHF	%
Charges	41'869'784	45'474'300	43'963'769	1'510'531	3.3%
Revenus	51'014'280	44'987'770	52'350'582	7'362'812	16.4%
Résultat annuel	9'144'496	-486'530	8'386'814	5'852'281	

Un **résultat** hors norme, provenant de deux facteurs principaux :

- Des revenus fiscaux très largement supérieurs aux prévisions
- Des charges d'exploitation maîtrisées

22/04/2024

Comptes annuels 2023

8

Les éléments suivants sont à mettre en lien avec le vote du budget 2023 il y a quelques mois :

- Fin des restrictions budgétaires imposées sur les derniers budgets.
- Rééquilibrage des ressources humaines en rapport aux besoins de l'administration : +3.2 EPT et indexation des salaires de 2.5%.
- Revenus fiscaux supérieurs de 1.4 mio aux prévisions de l'Etat.

30 Charges de personnel

La page 10 du document « Comptes annuels 2023 » (disponible sur l'Extranet) donne des explications sur les écarts au budget.



30 Charges de personnel

(en KCHF)

	C 2022	BU 2023	C 2023	Ecart BU/ C23 CHF	%
Autorités et commissions	400	434	425	-8	-1.9%
Salaires du personnel	10'512	11'584	11'054	-530	-4.6%
Cotisations patronales	2'560	3'201	3'001	-200	-6.3%
Autres charges de personnel	78	157	84	-73	-46.8%
	13'551	15'375	14'563	-812	-5.3%

22/04/2024

Comptes annuels 2023

10

31 Biens, services et autres charges d'exploitation

Les pages 11 et 12 détaillent les principaux écarts (+10'000.-) par rapport au budget.



31 Biens, services et autres charges d'exploitation

(en KCHF)	C 2022	BU 2023	CO 2023	Ecart BU/CO 23 CHF	%
Matériel et marchandises	1'591	1'674	1'752	78	4.7%
Eau, électricité, mazout, gaz	1'051	1'228	1'104	-123	-10.0%
Collecte et élimination des déchets	519	583	511	-72	-12.4%
Prestations de services et honoraires	2'838	2'969	2'949	-20	-0.7%
Travaux d'entretien	2'548	2'522	2'725	202	8.0%
Loyers, leasing, fermages	631	692	669	-23	-3.3%
Dédommagements	194	263	232	-31	-11.7%
Dépréciation créances et variation provisions	882	258	312	54	20.9%
	10'255	10'189	10'254	65	0.6%

311 comptes composent les charges de la rubrique 31

→ 197 comptes totalisent une économie cumulée de **-972'000**

→ 114 comptes totalisent un dépassement de **+1'037'000** (dont 811'000 (78%) pour 26 comptes (22%))

22/04/2024

Comptes annuels 2023

11

Différents domaines sont touchés :

Matériel et marchandises : augmentation des dépenses pour les cuisines scolaires avec une hausse des repas servis dans le cadre de l'arrivée d'élèves ukrainiens.

Eau, électricité, gaz : économie de dépenses de CHF 123'000.-.

Collecte et élimination de déchets : économie de dépenses.

La ligne Administration générale - Honoraires et prestations de services - Ressources humaines est quasiment à l'équilibre.

La ligne « Prestations de services et honoraires » pour le secrétariat général présente un dépassement de dépenses de « seulement » CHF 35'000.- grâce à la constitution et à l'utilisation d'une provision permettant de diminuer cette augmentation. Cette ligne concerne notamment la dépense de l'analyse organisationnelle CHF 70'000.- et l'affaire judiciaire Vigousse CHF 132'000.-).

Concernant la ligne Travaux d'entretien des bâtiments ou des égouts, les montants sont fluctuants car dépendant de travaux pas toujours prévisibles. Au final on constate une bonne maîtrise des charges sous contrôle de l'administration.

33 Amortissements du patrimoine administratif



33 Amortissements du PA

(en KCHF)	C 2022	BU 2023	CO 2023	Ecart BU/CO 23 CHF	%
Immobilisations corporelles	4'616	5'022	4'597	-425	-8.5%
Immobilisations incorporelles	5	88	42	-47	-52.8%
	4'621	5'110	4'639	-471	-9.2%

Ecart amortissements effectifs / budget

- Amortissement de crédits prévu au budget, mais non terminés au 31.12.2023
- Crédits terminés ou clôturés avec un solde de dépenses inférieur au crédit voté

22/04/2024

Comptes annuels 2023

12

34 Charges financières



34 Charges financières (en KCHF)

	C 2022	BU 2023	CO 2023	Ecart BU/CO 23	
				CHF	%
Charges d'intérêt	401	436	374	-61	-14.0%
Entretien des immobilisations du PF	234	281	249	-32	-11.3%
Dépréciation des immobilisations du PF	263				
	898	716	623	-93	-13.0%

Charges d'intérêts

- Une éventuelle hausse de la dette était prévue au budget. Dans les faits, celle-ci a pu être réduite de CHF 3 mio, permettant ainsi de réduire les charges d'intérêts.

Dépréciation des immobilisations du PF

- L'ajustement de la valeur comptable des immeubles du PF est effectué tous les cinq ans.

22/04/2024

Comptes annuels 2023

13

36 Charges de transfert



36 Charges de transfert (en KCHF)

	C 2022	BU 2023	CO 2023	Ecart BU/CO 23	
				CHF	%
Charges intercommunales ou refacturées	4'943	5'586	5'480	-106	-1.9%
Subventions à des collectivités et à des tiers	5'917	6'599	6'251	-348	-5.3%
Subventions en nature	1'514	1'402	1'554	152	10.9%
Amort. participation et subv. d'invest. du PA	165	183	181	-2	-1.1%
	12'538	13'769	13'466	-303	-2.2%

Subventions à des collectivités et à des tiers

- Rétrocession de la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance sur la subvention 2022 pour CHF 170'600.-.
- Financement prestation FASe inférieur au budget (heures animateurs non utilisées) CHF 90'400.-.

22/04/2024

Comptes annuels 2023

14

42 Taxes



42 Taxes (en KCHF)

	C 2022	BU 2023	CO 2023	Ecart BU/CO 23	
				CHF	%
Emoluments administratifs	38	36	30	-6	-16.9%
Restaurants scolaires	612	570	612	42	7.4%
Remboursements	572	417	425	9	2.0%
Amendes	245	264	275	11	4.2%
Ventes et taxes diverses	694	624	585	-39	-6.2%
	2'160	1'911	1'928	17	0.9%

22/04/2024

Comptes annuels 2023

15

44 Revenus financiers



44 Revenus financiers

(en KCHF)

	C 2022	BU 2023	CO 2023	Ecart BU/CO 23 CHF	%
Revenus de prêts et participations	200	176	225	49	27.6%
Locations locaux PF	1'439	1'410	1'451	41	2.9%
Locations locaux et redevances du PA	1'249	1'048	1'281	234	22.3%
Réévaluations immobilisations PF	755		235	235	
Mise à disposition (gratuite) d'infrastructures	1'413	1'380	1'448	68	4.9%
	5'056	4'014	4'640	626	15.6%

Réévaluations immobilisation PF

- Ajustement de la valeur des actions BCGe CHF 235'300.-.

22/04/2024

Comptes annuels 2023

16

46 Revenus de transfert



46 Revenus de transfert

(en KCHF)

	C 2022	BU 2023	CO 2023	Ecart BU/CO 23 CHF	%
Compensation RFFA	549	395	677	282	71.4%
Loyers du FIA	200	350	186	-164	-47.0%
Renforc. péréquation intercom. (LRPFI)	3'344	3'585	4'184	600	16.7%
Fond. développ. accueil préscolaire (FDAP)	751	738	1'055	316	42.8%
Autres revenus de transfert	401	504	394	-110	-21.7%
	5'245	5'573	6'496	924	16.6%

Renforc. péréquation intercom. (LRPFI)

- Modification de la Loi sur le renforcement de la péréquation financière intercommunale en 2023 avec l'intégration du financement de l'accueil d'urgence des personnes sans abri.
- Le montant reçu, qui est habituellement identique au budget, a donc fait l'objet d'un nouveau calcul durant l'année.

22/04/2024

Comptes annuels 2023

17

40 Revenus fiscaux

Personnes physiques



40 Revenus fiscaux

Personnes physiques

(en KCHF)

Année courante

	C 2022	BU 2023	CO 2023	Ecart BU/CO 23 CHF	%
Revenu et fortune	17'954	21'039	18'919	-2'120	-10.1%
Impôt à la source	6'158	4'300	4'458	158	3.7%
Prestations en capital	390	263	410	147	56.0%
PP - année courante	24'502	25'602	23'787	-1'815	-7.1%
Année précédente					
Revenu et fortune	1'737	800	1'910	1'110	138.7%
Impôt à la source	836		-1'911	-1'911	
PP - année courante	2'573	800	-1	-801	-100.1%
Total impôts PP	27'075	26'402	23'786	-2'616	-9.9%

22/04/2024

Comptes annuels 2023

18

40 Revenus fiscaux

Personnes morales



40 Revenus fiscaux

Personnes morales

(en KCHF)

	C 2022	BU 2023	CO 2023	Ecart BU/CO 23	
				CHF	%
Bénéfice et capital - année courante	3'749	2'021	6'880	4'859	240.4%
Bénéfice et capital - années précédentes	2'745		1'976	1'976	
Total impôts PM	6'494	2'021	8'856	6'835	338.2%

Autres recettes fiscales

(en KCHF)

	C 2022	BU 2023	CO 2023	Ecart BU/CO 23	
				CHF	%
Taxe professionnelle communale	1'537	1'500	1'543	43	2.8%
Impôt sur les chiens	44	45	47	2	5.1%
Péréquation financière intercommunale	3'370	3'196	4'583	1'387	43.4%
Total autres recettes fiscales	4'951	4'741	6'173	1'431	30.2%

22/04/2024

Comptes annuels 2023

19



40 Revenus fiscaux

(en KCHF)

	C 2022	BU 2023	CO 2023	Ecart BU/CO 23	
				CHF	%
Impôts Personnes physiques	27'075	26'402	23'786	-2'616	-9.9%
Impôts Personnes morales	6'494	2'021	8'856	6'835	338.2%
Autres recettes fiscales	4'951	4'741	6'173	1'431	30.2%
Total	38'519	33'164	38'815	5'650	17.0%

22/04/2024

Comptes annuels 2023

20

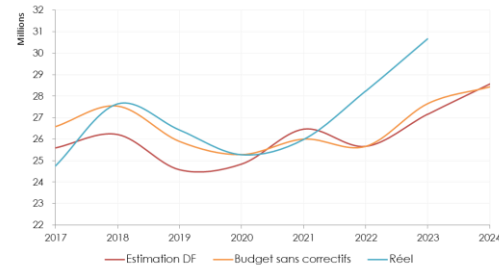
40 Revenus fiscaux
Personnes physiques et morales



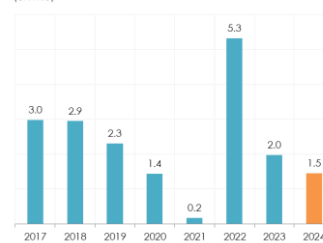
40 Revenus fiscaux

Personnes physiques et morales

Année courante



Correctifs années précédentes (en mio)



22/04/2024

Comptes annuels 2023

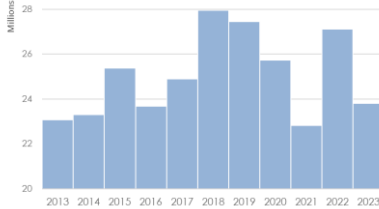
21

40 Revenus fiscaux
Personnes physiques

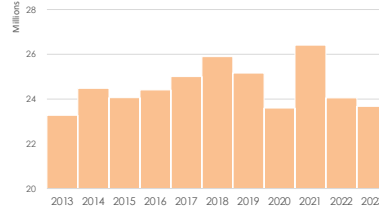


40 Revenus fiscaux
Personnes physiques
Production annuelle et correctifs

Répartition selon la période comptable



Répartition selon la période fiscale



22/04/2024

Comptes annuels 2023

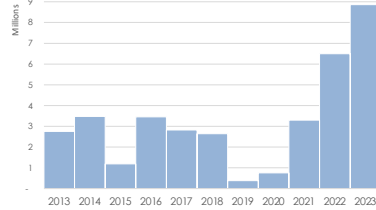
22

40 Revenus fiscaux
Personnes morales

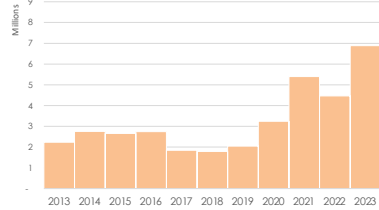


40 Revenus fiscaux
Personnes morales
Production annuelle et correctifs

Répartition selon la période comptable



Répartition selon la période fiscale



22/04/2024

Comptes annuels 2023

23

Compte des investissements



Compte des investissements

	C 2022	BU 2023	C 2023	Ecart BU23/ C23 CHF %	
Dépenses	6'109'486	7'988'200	3'969'720	4'018'480	50.3%
Recettes	320'356	550'000	469'500	-80'500	-14.6%
Investissements nets	5'789'130	7'438'200	3'500'220	4'098'980	

Dépenses principales

Réaménagement chemin de Pré-Colomb	829'000
Travaux Gérance 2023	492'000
Contribution FIDU 2023	461'000
Résolution problèmes hydrauliques canal de Versoix	446'000
Achat véhicules 2022	329'000
Rénovation buvette Port-Choiseul - étude	162'000

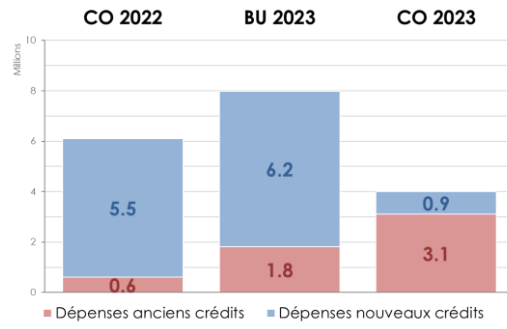
22/04/2024

Comptes annuels 2023

24



Investissements



22/04/2024

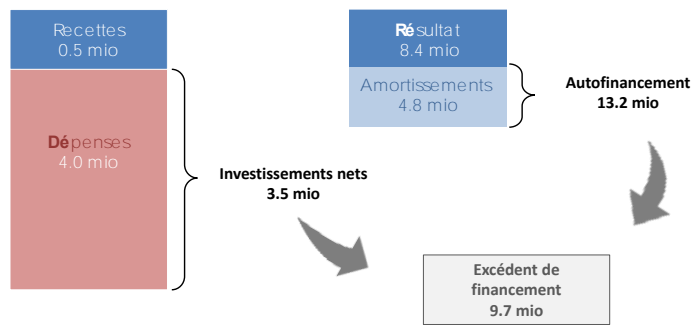
Comptes annuels 2023

25

Autofinancement



Autofinancement



22/04/2024

Comptes annuels 2023

26

Bilan

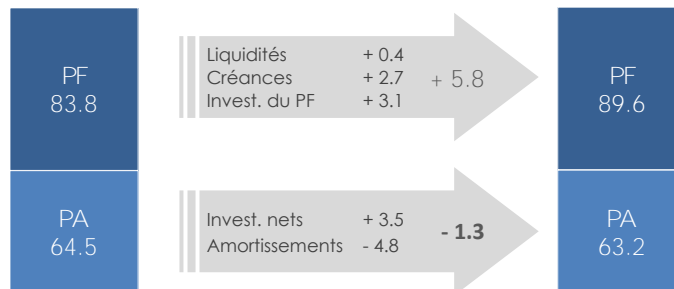


Bilan

Total de l'actif
au 31.12.22
148.2 mio

ACTIF DU BILAN

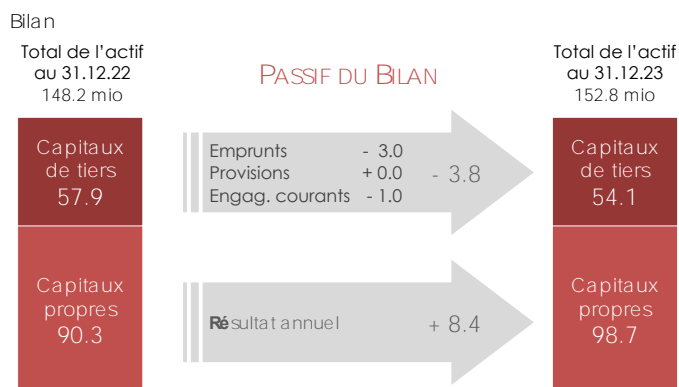
Total de l'actif
au 31.12.23
152.8 mio



22/04/2024

Comptes annuels 2023

27



22/04/2024

Comptes annuels 2023

28

Au final l'excédent de CHF 8'386'814.- fait écho aux comptes du canton (2mia d'excédents de revenus) et de plusieurs autres communes genevoises.

Je tiens à souligner que les charges sous contrôle de l'administration sont bien maîtrisées. J'en profite au nom du Conseil administratif d'adresser mes remerciements aux services qui ont contribué à l'effort commun. Un merci particulier au service des finances et à son chef de service M. André qui travaillent tout au long de l'année à la bonne gestion des comptes ainsi que pour le travail de préparation des documents. J'en profite pour vous recommander la lecture du rapport complémentaire, qui fait suite à la demande de la commission des finances et qui vous est plus particulièrement destiné.

Ces excellents résultats proviennent des revenus d'entreprises qui bénéficient aujourd'hui d'une conjoncture mondiale favorable mais hautement imprévisible. A l'heure actuelle nous ne pouvons pas compter sur une stabilité de ces revenus. Il ne faut pas oublier les grands projets qui nous attendent, notamment les rénovations et agrandissements de nos écoles, Montfleury et Lachenal qui vont coûter plus de 30 millions chacun. Le Conseil administratif ne souhaite donc pas augmenter la dette, mais plutôt la réduire grâce aux excédents engrangés. Ces excédents serviront aussi à financer des achats de parcelles comme par exemple les parcelles de l'Ilet Jean-Querret dont l'achat vous est proposé ce soir, ceci sans devoir augmenter la dette.

Un petit rappel : la capacité d'investissement de la commune correspond aux charges d'amortissement additionné du résultat annuel. Dans le cas de comptes équilibrés, le montant des investissements s'élèverait à environ 5 millions par année, ce qui est insuffisant pour les années où des projets ambitieux émergent.

Le Conseil administratif reste aussi attentif aux travaux du Grand Conseil où plusieurs projets de loi (PL) sont en cours d'examen, notamment le PL 13402 sur une baisse d'impôts qui péjorerait les communes de 108mio, +15mio

supplémentaires avec l'amendement du Conseil d'Etat. L'initiative J'y vis j'y paie, qui, si elle était acceptée telle quelle, péjorerait de nombreuses communes. Les communes travaillent ensemble pour demander que dans le cadre de ces réformes, elles ne soient pas lésées pour pouvoir continuer à offrir des prestations de qualité à leur population.

Le Conseil administratif souhaite donc rester prudent. Il s'appliquera à maintenir une gestion des finances favorable au développement de prestations communales et il vous demande de faire un bon accueil aux comptes 2023.

Toutes les commissions ont eu une première présentation, je recommande, comme d'habitude, aux membres du Conseil municipal d'adresser leurs questions au président de chaque commission. Vous recevrez prochainement les documents complémentaires aux comptes de la commune, à savoir les comptes des Fondations EVE, Bon-Séjour, Pré-Bois, GICORD, ORPC, ainsi que le rapport des réviseurs. Je vous donne rendez-vous le 13 mai pour le vote de ces comptes.

7. DELIBERATIONS

- a. D 51 - PLQ n° 30064 « Ilet Jean-Querret » : Crédit de CHF 1'355'427.- destiné à l'acquisition des parcelles n° 4324, 4325, 4327 et 5353, des droits à bâtir de la parcelle 4224 et à l'acquisition de la parcelle 7489 après détachement de la parcelle 5352 et cession des droits à bâtir de la parcelle 2030 pour un montant de CHF 162'371.-

Rapports de majorité des commissions FAE et AT

M. Ricci prend la parole et donne lecture de l'entier du message mis à disposition des membres du Conseil municipal et du public (cf. annexe).

M. Ricci conclut son intervention en indiquant :

« A la commission AT, c'est à l'unanimité des 9 membres présents que cette demande de crédit a été acceptée.

A la commission FAE, c'est également à l'unanimité des 9 membres présents que cette demande de crédit a été acceptée. »

Le Président remercie M. Ricci pour son intervention et considère que les informations données étaient très complètes, voire trop. Même s'il s'agit d'un vœu pieu, il suggère que les prises de parole soient un peu plus courtes.

M. Ricci relève l'importance de donner toutes les explications pour le public et souhaite que le message figure dans son intégralité dans le PV.

Le Président ouvre la discussion.

Discussion

La parole n'est pas demandée et le Président procède au vote.

Le crédit de CHF 1'355'427.- destiné à l'acquisition des parcelles n° 4324, 4325, 4327 et 5353, des droits à bâtir de la parcelle 4224 et à l'acquisition de la parcelle 7489 après détachement de la parcelle 5352 et cession des droits à bâtir de la parcelle 2030 pour un montant de CHF 162'371.- est accepté à l'unanimité (24 votants).

PLQ n° 30064 « Ilet Jean-Querret » :

Crédit de CHF 1'355'427.- destiné à l'acquisition des parcelles n° 4324, 4325, 4327 et 5353, des droits à bâtir de la parcelle 4224 et à l'acquisition de la parcelle 7489 après détachement de la parcelle 5352 et cession des droits à bâtir de la parcelle 2030 pour un montant de CHF 162'371.-

Vu le Plan Localisé de Quartier valant plan de site PLQ n°30064 concernant l'Ilet Jean-Querret,
vu la volonté de la Ville de Versoix de s'impliquer fortement dans le développement de ce dernier,
vu la lettre de l'Etat de Genève du 23 octobre 2023 proposant la cession onéreuse des parcelles et des droits à bâtir à la Ville de Versoix,
vu le message joint à la présente, version définitive validée par le Conseil administratif de la Ville de Versoix, au cours de sa séance du 7 février 2024, qui décrit dans les détails l'achat et les opérations foncières qui seront effectués au moyen de ce crédit,
vu le préavis du Conseil municipal du 3 mai 2022,
vu le rapport de la commission Aménagement et transports du 12 mars 2024,
vu le rapport de la commission Finances, administration et économie du 18 avril 2024,
conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et K de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,
sur proposition du Conseil administratif,
le Conseil municipal

DECIDE

par 24 oui, 0 non et 0 abstention,

1. D'autoriser le Conseil administratif à acquérir les parcelles n° 4324 (614m²), 4325 (642m²), 4327 (37m²) et 5353 (244m²), ainsi que la totalité des droits à bâtir afférents à ces parcelles sises à Versoix et propriétés de l'Etat de Genève pour un total de 1537 m² et un montant de CHF 1'226'126.-. afin de destiner les parcelles à la réalisation de logement LUP en constituant un DDP en faveur d'une société coopérative d'habitation.

2. D'autoriser le Conseil administratif à acquérir 54 m² des droits à bâtir non utilisés afférant la parcelle n°4224, sise à Versoix, propriété de l'Etat de Genève, lesquels sont affectés à la parcelle 4325, pour un montant de CHF 38'122.-.

3. D'autoriser le Conseil administratif à acquérir, après détachement de la parcelle 5352 propriété de TS REAL ESTATE SA RL, la nouvelle parcelle 7499 de 98m², sise à Versoix, pour un montant total de CHF 91'179.-.
4. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 1'355'427.- en vue de ces acquisitions.
5. De comptabiliser les dépenses prévues aux articles 1 à 3 directement à l'actif du bilan de la commune de Versoix, dans le patrimoine financier.
6. D'autoriser le Conseil administratif à constituer une servitude de restriction au droit de bâtir au profit de la parcelle 4325 et à charge de la parcelle 4224 qui ne permettra pas d'y construire d'autres bâtiments que ceux existants actuellement.
7. D'autoriser le Conseil administratif à vendre 230 m² de droits à bâtir afférents à la parcelle 2030, sise à Versoix, propriété de la Ville de Versoix et affectés à la nouvelle parcelle 7498, résultante de la mutation de la parcelle 5352, à TS REAL ESTATE SARL, pour un montant de CHF 162'371.-.
8. De comptabiliser le produit de la vente de CHF 162'371.- en diminution de l'actif du bilan de la commune, dans le patrimoine financier.
9. De charger le conseil administratif de désigner deux de ses membres en vue de la signature des actes notariés nécessaires.
10. D'autoriser le conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 1'355'427.-, afin de permettre l'acquisition de ces parcelles.

8. MOTIONS

Néant.

9. RESOLUTIONS

Néant.

10. QUESTIONS

- a. Q5 Question écrite « Condamnation de la commune de Versoix »

Une réponse du Conseil administratif est attendue lors d'une prochaine séance.

- b. Réponse du Conseil administratif à la question orale de M. Kapp concernant la possibilité d'installer des panneaux solaires sur le toit de la vélostation (surface 100 m²).

Mme Tchamkerten prend la parole :

« Il est certainement possible d'installer des panneaux solaires sur le toit de la Vélostation. Il sera nécessaire de demander une étude pour en connaître le coût, l'amortissement et les possibilités d'autoconsommation. Afin de consommer l'énergie produite, l'idéal serait de raccorder la Vélostation au bâtiment le plus proche, le Boléro. Ceci nécessiterait de rouvrir la route, ce qui augmenterait le coût. Je vous rappelle qu'à l'époque des discussions autour du crédit de construction de la Vélostation, le Conseil municipal avait trouvé trop cher cette enveloppe. Le Conseil administratif avait préféré retirer cet aspect. »

M. Kapp indique que la question posée ne concerne pas le financement. Il relève l'intérêt d'envisager dans le futur d'effectuer ce raccordement, en profitant si la route devait être réouverte pour des réparations.

Toujours sur le même sujet, M. Kapp demande par ailleurs si le Conseil administratif pourrait trouver un accord avec les CFF pour utiliser l'énergie produite par la Vélostation. Il suggère au Conseil administratif de réfléchir à la question.

11. PETITIONS

Néant.

12. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Mme Jolanka Tchamkerten, Vice-Maire

Repair-Café

Le Repair-Café aura lieu le 5 mai lors de la Fête de la Jeunesse entre 10h00 et 17h00. Le Repair Café fait partie du projet Ge-répare et Ge-réutilise. C'est non seulement un point de réparation mais aussi un lieu de rencontre où vous pourrez amener vos objets à réparer, grâce à la bonne volonté de réparateurs expérimentés : petits objets, jouets, petit électroménager (radio, sèche-cheveux, machine à café, etc.) Un lieu également où vous pourrez participer en apprenant à réparer vous-même si vous le souhaitez. En principe les pièces détachées ne sont pas fournies, même s'il se peut qu'il y ait un stock de pièces courantes, il vaut mieux les amener. Toutes les informations figurent sur le site internet <https://www.repair-cafe.ch/fr>

Corps de sapeurs-pompiers volontaires

2 sapeurs ont quitté la compagnie :

- sap Didier Monnsoh (démission)
- sap Djenis Saliji (démission)

Ecole de sous-officiers : 3 participants

- app Yohan Decorvet => Nomination cpl
- app Philippe Cibeira => Nomination cpl
- app Bernardo Notz => Nomination cpl.

Formation de base : 3 participants

- asp David Marcato => Nomination sap
- asp Michaël Formica => Nomination sap
- asp Patrick Sebastiao => Nomination sap.

7 nouveaux sapeurs (à qui nous souhaitons une cordiale bienvenue) :

- sgt Jean-Christophe Abel (a fait son école de sergent-major et rejoint l'Etat-Major)
- asp Mariana Prohmann
- asp Bastien Kaepfel
- asp Alex Perisset
- asp Arno Ayrom
- asp Didier Estrada
- asp Mathieu Saeli.

Jeunes Sapeurs Pompiers :

10 jeunes sapeurs qui suivent très régulièrement les cours, très motivés, ont participé au derby des bois.

Pour les entourer :

Cours moniteur JSP de la FSSP : 3 participants

- cap Thomas Stalder
- four Ludovic Maye
- sgtm Philippe Kaepfel.

Cours responsable JSP de la FSSP : 2 participants

- cap Thomas Stalder
- four Ludovic Maye.

J'en profite pour remercier notre corps de sapeurs-pompiers volontaires, qui compte un effectif de 38 membres et 10 JSP.

Repair Café dimanche 5 mai de 10h à 17h lors de la fête de la Jeunesse Ecole Lachenal.

En l'absence excusée de M. Cédric Lambert, Mme Tchamkerten transmet les communications suivantes :

Travaux - Port-Choiseul

Le quai sera entièrement grenailé y compris l'aire de stationnement les bateaux pour éclaircir au maximum la surface du revêtement et pour diminuer le rayonnement en été.

Par ailleurs, un tilleul doit être abattu à cote du Belvédère. Il s'agit d'un arbre malade. Une information a été placée au pied de l'arbre. La requête en autorisation d'abattage fait l'objet d'une publication dans la FAO.

Mme Ornella Enhas, Conseillère administrative

Cohésion sociale

Mme Enhas signale la mise en place de repas destinés aux seniors. Après la permanence seniors et les thés dansants, une nouvelle prestation a été mise en place par le service de la cohésion sociale. Ce dernier propose des repas à toutes les personnes domiciliées à Versoix et âgées de 75 ans et plus. Ces personnes ont reçu un courrier les invitant à s'inscrire. La prestation a lieu tous les derniers mardis du mois dans 3 lieux en alternance. Cette nouvelle prestation permettra à nos aînés de passer des moments conviviaux, de tisser des liens avec d'autres habitants de Versoix qu'ils ne connaissent pas, de lutter contre l'isolement et de valoriser le rôle et la contribution de nos aînés à la collectivité versoisienne. Nous nous réjouissons de cette nouvelle offre et espérons qu'elle va rencontrer un vif succès auprès des seniors.

seniors-ge.ch

Le canton mène une action dans le domaine de la politique des aînés, par le biais de son département de la cohésion sociale, a décidé de sonder tous les aînés du canton. Ce projet vise à recueillir les avis et les opinions de plus de 90'000 seniors de 65 ans et plus. Ces sondages ont lieu sur le site <https://www.seniors-ge.ch>

Cette première enquête concerne la qualité de vie à Genève. Les données sont traitées de manière anonyme et confidentielle. Les résultats seront transmis publiquement. Nous nous réjouissons du lancement de cette enquête et du résultat qui pourra montrer des pistes intéressantes pour les communes.

Agenda

Dimanche 5 mai 2024 : Fête de la Jeunesse.

Samedi 11 mai 2024 : ouverture de la piscine de la Bécassière.

13. ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL 2024-2025

En préambule le Président donne lecture de l'article 45 du règlement du Conseil municipal (Bulletins et suffrages non valables).

MM. Marquis et Pinto-Pereira sont désignés scrutateurs, sous l'autorité de Mme Schmied, secrétaire, et l'appui de Mme Possa, secrétaire générale adjointe.

13.1. Election de la Présidence pour la période du 1er juin 2024 au 31 mai 2025

Pour le groupe PLR, M. Sidler propose la candidature de M. Ricardo Lima au poste de Président.

Le vote à bulletins secrets est annoncé :

Bulletins délivrés : 25

Bulletins rentrés : 25

Bulletins valables : 23

M. Ricardo Lima est élu Président du Conseil municipal par 23 voix.

Applaudissements.

13.2. Election de la Vice-présidence pour la période du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2025

Pour le groupe PDC-Le Centre, M. Ricci propose la candidature de Mme Eléa Schmied au poste de Vice-Présidente

Le vote à bulletins secrets est annoncé :

Bulletins délivrés : 25

Bulletins rentrés : 25

Bulletins valables : 18

Obtient 2 voix : M. Djamel Bourbala

Mme Eléa Schmied est élue Vice-Présidente du Conseil municipal par 16 voix.

Applaudissements.

13.3. Election du ou de la Secrétaire pour la période du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2025

Pour le groupe des Vert.e.s, M. Conus propose la candidature de Mme Aline Sauter Caillet au poste de Secrétaire.

Le vote à bulletins secrets est annoncé :

Bulletins délivrés : 25

Bulletins rentrés : 25

Bulletins valables : 24

Obtient 1 voix : M. Juan Diaz

Mme Aline Sauter Caillet est élue Secrétaire du Conseil municipal par 23 voix.

Applaudissements.

13.4. Election d'un membre du Bureau pour la période du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2025

Pour le groupe socialiste, M. Forestier propose la candidature de Mme Elodie Matias Ramos au poste de membre du Bureau.

Le vote à bulletins secrets est annoncé :

Bulletins délivrés : 25

Bulletins rentrés : 25

Bulletins valables : 24

Obtient 1 voix : M. Patrice Marro

Mme Elodie Matias Ramos est élue membre du Bureau du Conseil municipal par 23 voix.

Applaudissements.

Le Président rappelle à l'attention des personnes dans le public que la prise de photo pendant la séance n'est pas autorisée.

14. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

14.1.

M. Kapp transmet quelques informations en lien avec le Groupe des législatifs des communes de la rive droite. Il s'agit d'une association informelle qui réunit un membre représentant du Conseil municipal des 6 communes et le président du Conseil municipal. M. Kapp signale que la présidence de ce groupement pour l'année prochaine n'est pas assurée. Dans ce contexte il a envoyé les deux derniers PV au Président du Conseil municipal et serait reconnaissant au Bureau de réfléchir à la pertinence de la poursuite de ce groupe.

14.2.

Mme Sauter Caillet rappelle que la fête des 50 ans de l'Ecole de Montfleury a lieu vendredi 26 avril dès 18h00.

14.3.

M. Diaz signale l'invitation par l'association des jardins de la Bécassine de la fête de la nature le dimanche 26 mai prochain.

14.4.

M. Riat signale le concert de la Musique municipale de Versoix le dimanche 28 avril 2024 à 17h00 à Lachenal. Entrée gratuite - chapeau à la sortie.

15. DIVERS

15.1.

M. Diaz prend la parole :

« Monsieur le Président,

J'ai honte, honte pour la démocratie, honte pour notre mandat de conseillers municipaux, honte de voir comment se déroulent les choses, dans l'une des Commissions de notre Conseil !

C'est pourquoi, Monsieur le Président, je vous demande d'intervenir prestement, auprès du président de la commission des Finances, de l'administration et de l'Economie, Monsieur Daniel Ricci, ainsi qu'auprès du Conseil administratif et du Maire, pour que l'ensemble des documents que nous avons demandés, dans la commission FAE, nous soient enfin, fournis ! Je précise. Une semaine avant la séance de la Commission du 18 avril, le 26 mars, notre collègue Tim Foster a demandé, avec les membres de la commission, que nous soit fourni pour un examen préalable et approfondi, un décompte détaillé, et à jour depuis septembre 2021, de toutes les notes d'honoraires, des toutes les pièces comptables et de toutes les dépenses communales liées aux procédures judiciaires du Secrétaire Général - la convention de départ entre la Commune et M. X, cité nommément - ainsi que la convention signée entre le Conseil Administratif et son Secrétaire Général, sur la prise en charge des frais de justice.

À ce jour, et en prévision de la commission, nous n'avons obtenu, rien d'autre, qu'un décompte partiel des lignes comptables, une feuille, dont le seul avantage, est de nous permettre de comprendre, que les sommes dépensées sont plus proches du demi-million, que des 250'000 francs annoncés jusqu'ici.

Le 16 mars dernier, notre collègue Stéphane Conus, a dû se résoudre à saisir La LIPAD, à savoir le responsable cantonal de La Loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, autorité indépendante mais rattachée à la Chancellerie d'Etat, afin d'obtenir la convention de départ entre la Commune et M. X, cité nommément, que le Maire, Monsieur Cédric Lambert, au travers du préposé communal à la LIPAD, le Secrétaire général, Monsieur Christian Séchaud, a refusé, le 14 mars, de nous transmettre.

Enfin, permettez-moi de conclure, en rappelant que, en tant qu'élus municipaux de la Commune, notre responsabilité politique, consiste, en particulier au sein de la Commission des Finances, d'exercer une mission et un travail de contrôle sur les comptes et les dépenses publiques de notre Commune. Que ce travail de contrôle ne puisse pas être mené en toute transparence et lisibilité, dans le huis-clos et le secret de notre commission, pose, gravement, problème.

Les habitants de notre Commune méritent mieux que ça. Ils veulent savoir. D'ailleurs, la Tribune de Genève l'a rappelé dans son article du 5 mars dernier, quand citant une citoyenne, il y est dit que je cite : "A Versoix, le Conseil administratif a la maladie du silence", que ce "message est audible" et que "les Versoisien(ne)s veulent toute la vérité sur cette affaire".

Afin de répondre à cette aspiration légitime et pour dissiper toute inquiétude d'un ajournement, nous exhortons les membres de ce Conseil, à s'engager pour que la résolution soit définitivement traitée lors de notre prochaine séance de la FAE le 8 mai prochain et que les rapports de la commission qui en ressortiront, soient mis à l'ordre du jour de notre prochain Conseil municipal le 13 mai. »

15.2.

Mme Chaudieu prend la parole :

« Je m'adresse maintenant à nos collègues du PLR, qui, même si nous ne partageons pas toujours les mêmes visions politiques, ont eu à cœur que la moralité politique soit interpellée en nous secondant dans nos démarches pour dénoncer le dysfonctionnement de certains élus et employé de la Commune.

Les alliances et choix de candidats vont être un signe déterminant pour les prochaines élections. La lâcheté, qui consisterait à mettre la poussière sous le tapis n'est pas une option déontologique et la population qui demande des comptes ne s'y trompera pas ! On ne règle pas les conflits en les niant, mais en s'attachant à faire la lumière, toute la lumière ! Nous invitons à cette occasion le PLR à confirmer publiquement sa position lorsqu'il s'est associé à la demande d'enquête adressée au Conseil d'état en septembre 2021.

Le choix aujourd'hui est soit d'élever la politique à Versoix et la sortir de son ornière ou lever le coude à l'enfouissement des affaires qui remuent la commune. Le message sera décisif pour la population, qui attend un positionnement clair de tous les bords politiques. »

15.3.

M. Marquis prend la parole :

« J'aimerais à titre personnel mais je pense pouvoir associer tous mes collègues du groupe PLR à mes propos un chaleureux remerciement à Madame Mareemootoo. Merci beaucoup de toutes ces années au service du Conseil municipal. Nous avons tous énormément apprécié la qualité de votre travail et de vos procès-verbaux ainsi que votre disponibilité et votre amabilité. En quant que Président du Conseil municipal c'était un bonheur encore plus particulier de travailler avec vous. Nous apprenons votre démission ce soir, nous l'ignorions. Nous voulons vous dire un grand merci. »

Applaudissements.

15.4.

Mme Enhas prend la parole :

« Je me permettrai une brève intervention mais je ne peux rester sans prendre la parole face à ce qui a été dit tout à l'heure par M. Diaz notamment lorsqu'il mentionne le nom d'un collaborateur de la Mairie. Je pense que les situations lorsqu'elles sont traitées en commission, ce n'est pas pour rien. C'est justement pour éviter de parler de collaborateurs en public et je suis profondément choquée d'entendre le nom d'un collaborateur prononcé par M. Diaz. Peu importe la raison pour laquelle M. Diaz a voulu accéder à ce document. Toutes les informations lui ont été données en commission, des informations claires et circonstanciées, sur les raisons pour lesquelles cette convention a été donnée.

Je maintiens mes paroles : je suis très choquée du fait que M. Diaz mentionne le nom d'un collaborateur dans cette affaire. Le personnel mérite le respect, le personnel mérite mieux que ça. »

La parole n'est plus demandée et le Président clôt la séance à 22h05.

Parole au public

Deux interventions : une intervention relative à l'annonce par la présidente de l'association Climat Versoix, d'un weekend placé sous le signe de l'écologie le 14 septembre 2024 à Lachenal ; une autre intervention relative à l'annonce des Puces nautiques de Port Choiseul le samedi 4 mai 2024 de 9h00 à 16h00.

Fin de la séance à 22h10.

* * * * *